



**C5** - *Comité des Citoyens Contre la Centrale de Corneaux*  
Case postale 97  
2006 Neuchâtel

Neuchâtel, le 12 décembre 2009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'attention des médias romands et de l'Entre deux Lacs

### Centrale à gaz de Cornaux, conclusions de la Commission de réflexion

A l'horizon 2020, la Suisse risque un début de pénurie d'électricité.

Certains scénarios envisagent la construction palliative en Suisse d'une à trois grosses unités CCC du type de Cornaux II. Les conditions minimales de rentabilité comprennent la proximité d'un gazoduc et d'une ligne à haute tension et une puissance supérieure à 400MW. Il existe des dizaines de sites possibles en Suisse.

Les propriétaires de ces quelques centrales contrôleront le marché suisse de l'électricité. Le *Groupe e*, qui n'a pas un potentiel nucléaire ou hydroélectrique suffisant, n'y jouera aucun rôle. A moins de *rester dans le jeu* en acquérant maintenant une capacité de production qui aura du poids au moment opportun.

La priorité annoncée du *Groupe e* dans le dossier Cornaux II est l'électricité. Son *unique objectif* est l'acquisition anticipée d'une position commerciale dominante sur le marché demandeur des années 2020. Une fois acquise, cette position pourrait pourtant se révéler perdante, selon l'évolution réelle du marché, la place réelle que les énergies renouvelables y tiendront et le prix réel de la compensation du CO<sub>2</sub>.

La part du canton de Neuchâtel aux bénéfices possibles de ce projet serait de l'ordre de 7%.

La part de la population de l'Entre-deux-Lacs à l'absorption des nuisances réelles et des dommages qui feront suite à cette spéculation est de 100%, dont plus d'un million de tonnes de CO<sub>2</sub> et 600'000 tonnes de vapeur d'eau dispersées par année dans l'atmosphère et 200MW de chaleur injectés dans l'environnement.

Pourtant, il n'y a aucune raison que la population neuchâteloise soit amenée à supporter seule le poids d'une pénurie nationale d'électricité dès 2020. *Il n'y a pas de besoin objectif d'une telle centrale à Cornaux.*

La culture d'entreprise du *Groupe e*, issue des années folles de la spéculation, amène sa direction à prendre aujourd'hui des options démentielles pour avoir le droit de jouer au grand jeu de l'énergie en 2020.

La Commission de réflexion nommée par le Conseil d'Etat arrive au terme de ses travaux. Son bureau, présidé par Monsieur Jacques Rognon, ancien directeur de l'ENSA, est tout acquis à la construction et va déposer sous peu ses conclusions. Afin que toutes les positions représentées dans cette commission soient réellement exprimées dans le contexte de cette réflexion, le Comité des Citoyens contre la Centrale de Cornaux et pour un usage responsable de l'énergie a formulé dans une lettre au Conseil d'Etat neuchâtelois les demandes suivantes :

*Le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités sur la question de la santé*

*Les informations contenues dans le rapport doivent être correctes, exactes et complètes*

*La démarche du Conseil d'Etat doit être objective et sortir ce projet d'une perspective technocratique*

*Les acteurs, autorités et habitants doivent être respectés tout au long du processus de décision*

Pour tout renseignement :

Alain Sandoz, membre du comité  
079'540'22'26